



Académie Mondiale de l'AISM

Formation et renforcement des capacités en Afrique

Rapport - juin 2017

Résumé

L'Académie Mondiale de l'AIMS est partie intégrante de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM), mais dispose d'un financement indépendant.

L'Académie met en œuvre à la fois des activités de formation et de renforcement des capacités dans 5 régions clefs, dont l'Afrique. L'Académie délivre ces activités en partenariat avec les membres du Groupe de travail conjoint sur le renforcement de capacités (principalement avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI)), en tant que partie prenante de la stratégie de renforcement des capacités des Nations Unies « Unis dans l'action ».

L' AISM a signé en décembre 2015 un mémorandum d'entente avec l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) concernant la formation et le renforcement des capacités et travaille en collaboration étroite avec un certain nombre de pays européens et africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, France, Maroc, Portugal, Sénégal), pour mettre en œuvre ces actions de la manière la plus efficiente possible pour le bénéfice de la sécurité de la navigation dans les eaux inter-îles et internationales en Afrique.

Les activités d'éducation, de formation et de renforcement des capacités réalisées en Afrique sont décrites dans ce document.



L'équipe de l'Académie Mondiale de l'AIMS
Jacques Manchard Gerardine Delanoye Omar Frits Eriksson Stephen Bennet

Présentation de l'AIMS

- L'AIMS a été créée en 1957 à Paris, en tant qu'association technique pour mettre en œuvre les objectifs de conférences précédentes. L'organisation est aujourd'hui située à Saint Germain en Laye, en France. Elle est de nature consultative, technique et publie de recommandations. C'est une association technique internationale, non politique et à but non lucratif, au statut d'organisation non gouvernementale (ONG). En mai 2014, l'Assemblée Générale de l'AIMS a adopté une résolution approuvant la transformation de l'ONG en une organisation internationale intergouvernementale (OII), une étape très importante dans l'évolution de l'AIMS. Le gouvernement français a lancé des actions diplomatiques pour informer les gouvernements des Etats des membres de l'association de l'évolution qui est proposée. Une première pré-conférence diplomatique s'est tenue les 18 et 19 avril 2017 à Paris, une seconde est prévue au Maroc en février 2018, et la conférence diplomatique en 2018 à Incheon, en République de Corée. Si, comme cela est espéré, la transition vers le statut d'OII est un succès, le cœur des activités de l'AIMS n'en sera pas affecté.
- Il s'agit d'harmoniser au niveau Mondial des standards en matière de systèmes d'aides à la navigation, de faciliter les mouvements surs et efficaces des navires et d'améliorer la protection de l'environnement marin sous la bannière « voyages surs, développement durable de la planète ».
- A cette fin, l'AIMS rassemble des experts internationaux en matière d'aides à la navigation pour leur permettre d'échanger et de comparer leurs expériences et leurs réalisations au sein de commissions techniques et de groupes de travail. Ces commissions développent les meilleurs pratiques sous la forme de standards, recommandations et guides afin de garantir que les navigateurs disposent d'aides à la navigation qui répondent à leurs besoins, aussi bien aujourd'hui que dans le futur.
- L'AIMS encourage la coopération entre les nations pour assister les pays en voie de développement dans la mise en place de systèmes d'aides à la navigation basés sur le degré de risque des chenaux de navigation concernés. Ces actions contribuent à une réduction des catastrophes maritimes, augmentent la sauvegarde de la vie humaine et des biens en mer, et la protection de l'environnement. Pour progresser, l'AIMS a défini deux objectifs lors de la dernière Conférence, en 2014, qu'il est prévu de mettre en œuvre avant la 21^{ème} Conférence, programmée en 2026 :
 - **Objectif n° 1** : S'assurer que l'harmonisation des systèmes d'aides à la navigation et les services associés, y compris la "e-Navigation", les services de trafic maritime (VTS), et les technologies émergentes, est atteinte grâce à la coopération internationale et la fourniture de standards.
 - **Objectif n° 2** : Tous les Etats côtiers contribuent à un système global d'aides à la navigation et de services pour la sécurité de la navigation, grâce au renforcement des capacités et au partage d'expertise

Mission de l'Académie

*L'Académie Mondiale de l'AIMS est le véhicule grâce auquel
l'AIMS délivre l'éducation, la formation et le renforcement des capacités*

Stratégie de l'Académie

- Les Etats africains, y compris ceux membres de l'OMAOOC et de SAGNEP (Southern African Regional Co-Operation Group on Safety of Navigation and Marine Environment Protection) doivent être bien informés des obligations que tout Etat côtier a de fournir des services de sécurité de la navigation conformément à la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie en mer (SOLAS). Les principales règles de SOLAS à appliquer sont la règle 4 (avis à la navigation), 12 (services de trafic maritime - VTS) et 13 (mise en place et fonctionnement des aides à la navigation). Les règles 12 et 13 sont basées sur une prise en considération du volume de trafic et du degré de risque dans chaque Etat ou région.
- L'Académie a été créée en 2012 pour apporter son aide à la fois aux nations en voie de développement et aux nations moins développées (Etats cibles de l'AIMS) afin qu'elles prennent conscience de leurs obligations au regard des règles 4, 12 et 13 de SOLAS avant de les aider à prendre les mesures nécessaires afin de fournir des renseignements de sécurité maritime (RSM), des services d'aides à la navigation, y compris les VTS, qui soient conformes aux standards internationaux. Pour les services d'aides à la navigation, y compris les VTS, ces standards doivent être basés sur les recommandations et les guides publiés par l'AIMS.
- Pour harmoniser le renforcement des capacités, l'AIMS a initialement adopté le processus de renforcement de capacité en 4 étapes développé par l'OHI. Il s'agit dans un premier temps de permettre à l'autorité nationale compétente de l'Etat cible de prendre conscience de ses obligations, avant de l'encourager à inviter l'Académie à conduire une mission technique d'analyse des besoins pour chaque Etat. Une telle mission, habituellement réalisée en une semaine, produit un rapport confidentiel comprenant un certain nombre de recommandations que l'autorité nationale compétente pourra alors analyser avant de décider quelles actions conduire pour mettre en œuvre les recommandations sélectionnées. Les missions d'analyse technique et de revue sont assurées par l'Académie sans frais pour les Etats figurant sur la liste des Etats cibles. Ceci est possible grâce au financement indépendant de l'Académie assuré par les très généreuses contributions de ses deux principaux sponsors, la Fondation Internationale pour les Aides à la Navigation (IFAN) et la République de Corée, ainsi que par le également généreux support, en argent et en nature, assuré par des membres (France, ...) et des organisations de l'AIMS.
- En 2012, la liste des Etats cibles comprenait 76 pays répartis dans 7 régions. Les séminaires de prise de conscience organisés au cours des trois premières années d'activité de l'Académie ont permis à 930 personnes de 50 Etats cibles de prendre conscience de leurs obligations en ce qui concerne la fourniture des services de RSM, VTS, et d'aides à la navigation. La première mission technique a été conduite en 2013 à Maurice, suivie de 2 autres en 2014, incluant les Comores. Un bilan de l'activité de l'Académie a été réalisé fin 2014. Il en est résulté une réduction des Etats cibles de 76 à 69, regroupés en 5 régions. Quatre nouvelles missions, comprenant le Cameroun et la Côte d'Ivoire ont été conduites en 2015, et un pays a été ôté de la liste. Quatre missions techniques ont été conduites en Afrique en 2016 (Liberia, Benin, Cap Vert et Namibie) et quatre Etats cibles devraient être ôtés de la liste fin 2016. Plus de détails sur les activités de formation et de renforcement des capacités en Afrique sont donnés dans la partie n° 3 de ce rapport.
- Le renforcement des capacités et la formation sont inextricablement imbriqués. « Une fourniture réussie des services d'aides à la navigation, incluant les VTS, dépend de la disponibilité de personnel compétent et expérimenté pour mettre en place et garantir le fonctionnement de ces aides¹ ». Il est considéré comme essentiel que les autorités en charge

¹ Voir Recommandation E-141 de l'AIMS

des aides à la navigation comme celles en charge des VTS disposent d'un personnel en nombre suffisant, qualifié de manière appropriée, convenablement formé, et capable d'accomplir les tâches requises, prenant en considération le type d'aides à la navigation, y compris les VTS, et le niveau de service devant être délivré. L'AIMS définit les standards internationaux pour le personnel en charge de la mise en place et de la maintenance à la fois pour les aides à la navigation et les VTS².

- L'organisation de formations en matière de fourniture de services d'aides à la navigation, y compris les VTS, est vitale pour "une circulation sur et efficiente des navires". ISO 9001.6.2 et l'AIMS accordent une place particulièrement importante à la formation³. La certification de cette compétence au regard des standards internationaux tant pour les aides à la navigation que pour les VTS est atteinte grâce aux modèles de cours de l'AIMS. Il y a quatre catégories de formations pour les VTS, et deux niveaux pour les formations relatives aux aides à la navigation (le « Niveau 1 » concerne les gestionnaires et le « Niveau 2 » les techniciens en charge des aides à la navigation⁴).
- Deux sessions d'enseignement à distance pour la formation de gestionnaires d'aides à la navigation de Niveau 1 ont été organisées, et sur la base du principe de la formation de formateurs, les modalités de la participation à un programme pilote ont été arrêtées avec le Royaume Uni.
- Une première session de cours sur la « e-navigation et le système mondial de positionnement par satellites (GNSS) a été organisée au siège de l'AIMS en 2017.
- Mis à part une session annuelle de formation à la gestion du risque, l'AIMS ne délivre généralement pas elle-même de formations. Au contraire, elle encourage et facilite pour ses Membres Nationaux l'accréditation d'organismes de formation régionaux ou nationaux pour délivrer les cours de VTS et d'aides à la navigation approuvés en se basant sur la série de modèles de cours publiés sur le site internet de l'AIMS, à partir duquel les programmes de cours peuvent également être téléchargés gratuitement⁵.
- L'AIMS n'accrédite pas elle-même des organismes de formation ou des cours dispensés par d'autres autorités ou académies. Seules les autorités compétentes des membres nationaux de l'AIMS peuvent accréditer les organismes de formation afin de délivrer les modèles de cours approuvés par l'AIMS. L'Académie Mondiale de l'AIMS est disponible pour faciliter le processus d'accréditation si la demande est formulée par un Autorité Compétente⁶.

Revue des actions réalisées en Afrique

Généralités

- Une participation régulière de l'AIMS en tant qu'observateur aux réunions de la Commission Hydrographique de l'Atlantique (CHAtO), de la Commission Hydrographique

² Les standards pour la formation en matière d'aides à la navigation et de VTS sont respectivement décrits dans les Recommandations V-103 and E-141 de l'AIMS

³ Une définition de la "compétence" et d'autres définitions figurent à l'Annexe C de ce rapport

⁴ Voir les modèles de cours V-103/1 – V-103/4 de l'AIMS pour les programmes de cours pour les VTS et E-141/1 et IALA WWA.L2.0 pour les programmes de cours pour les aides à la navigation

⁵ Une liste des organismes de formation actuellement accrédités en Afrique figure à l'annexe B de ce rapport

⁶ Voir les guides 1014 and 1100 de l'AIMS pour les processus de certification, pour les VTS et les aides à la navigation respectivement

du Nord de l'Océan Indien (NIOCH) et de la South Africa and Islands Hydrographic Commission (SAIHC) constitue une opportunité idéale pour suivre l'évolution de la prise de conscience des Etats.

- La fourniture des services d'aides à la navigation et de VTS doit être réalisée en se basant sur une analyse formelle de la structure et du risque relatif au trafic maritime. Ceci s'applique aussi à la fourniture des services hydrographiques. Une réunion entre l'Académie et le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) a été organisée pour examiner les possibilités de prendre en compte leurs évaluations techniques pour maximiser l'efficacité de leur action.

Activités en matière de renforcement des capacités

- La première action en matière de renforcement des capacités organisée en Afrique le fut au Cap, en Afrique du Sud, en juin 2012, immédiatement après la 3^{ème} réunion de SAGNEP.
- Des séminaires sur la sécurité de la navigation ont été organisés par l'AIMS conjointement avec l'OMI et l'OHI à Nouakchott (Mauritanie) en 2013 et à Accra (Ghana) en 2014, ainsi qu'un atelier sur les aides à la navigation et le contrôle du trafic maritime organisé en 2015 avec l'OMAO à Dakar (Sénégal), parallèlement à la 61^{ème} réunion du Conseil de l'AIMS.
- Un séminaire de prise de conscience sur les aides à la navigation a été organisé par l'Académie et l'autorité des Phares portugaise à Lisbonne (Portugal), les 2 et 3 mai 2016 au bénéfice des pays lusophones (Angola, Cap Vert, Guinée Bissau, Mozambique, Sao Tome & Principe, Timor Oriental et Brésil), sur les mêmes thèmes afin que le renforcement des capacités dans les pays Africains parlant portugais puisse être amélioré.
- Le Maroc, avec le soutien de l'AIMS, a organisé (Tanger, Maroc, 25-27 mai 2016) un séminaire de trois jours, les premières "Journées Techniques Portuaires et Maritimes", qui ont permis de délivrer de l'information sur la prise de conscience des responsabilités des autorités compétentes.
- Ces actions ont réuni ainsi 216 participants de 28 pays Africains, y compris des Etats membres de l'OMAO et de SAGNEP. Le partenariat actif entre l'OMI, l'AIMS, et l'organisation sœur OHI, fournit un exemple très positif de la stratégie de renforcement des capacités des Nations unies, « Unis dans l'action » !
- Des missions techniques d'analyse des besoins en matière d'aides à la navigation, y compris les VTS (action de la stratégie de renforcement des capacités de l'AIMS) ont été assurées par des experts de l'Académie Mondiale de l'AIMS :
 - à Maurice en 2013, conduite par Omar Fritz Eriksson
 - aux Comores en 2014, conduite par le Doyen Jean-Charles Leclair et le Conseiller auprès de l'AIMS
 - au Cameroun (conduite par le Doyen et le Conseiller auprès de l'AIMS) et en Côte d'Ivoire (conduite par le Doyen et la Gestionnaire de Programmes) en 2015
 - au Libéria (conduite par le Doyen), au Benin (conduite par le Conseiller auprès de l'AIMS), au Cap Vert (conduite par le Conseiller auprès de l'AIMS et par un expert VTS portugais), et en Namibie (conduite par le Conseiller auprès de l'AIMS) en 2016
 - au Togo (conduite par le Conseiller auprès de l'AIMS) en 2017
- Le Conseiller auprès de l'AIMS travaille avec les Comores et le Cameroun à la préparation d'une mission de revue. Les actions appropriées pour mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de la mission d'analyse du besoin conduite par l'AIMS doivent être réalisées.

Il reste donc 16 missions potentielles d'analyse du besoin à conduire afin d'atteindre l'objectif fixé pour la région Afrique avant la cible fixée à 2026 par la stratégie de l'AIMS. L'une d'entre-elles est déjà prévue en juillet 2017 au Soudan, et une revue envisagée avec les Comores en septembre 2017. On peut espérer que les membres de l'OMAO et de SAGNEP vont apporter leur soutien à l'AIMS pour encourager ces Etats à inviter l'Académie Mondiale de l'AIMS afin qu'elle conduise de telles missions qui, il faut le rappeler, sont offertes sans frais pour les Etats cibles⁷.

Activités en matière d'éducation et de formation

- En tant qu'élément de sa stratégie en matière de formation, l'AIMS encourage l'accréditation par les Etats Africains d'organismes de formation afin qu'ils délivrent des programmes de formation approuvés, basés sur les modèles de cours de l'AIMS.
 - Il existe en France deux organismes de formation accrédités pour délivrer des formations VTS, et un pour des formations d'aides à la navigation.
 - L'Académie travaille, avec le soutien de la France (ENSM de Marseille et GPM de Marseille), pour permettre à l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) d'Abidjan, une organisation faisant partie de l'OMAO, de délivrer des formations d'opérateur VTS. L'objectif est d'organiser des formations VTS en Afrique au lieu d'envoyer les stagiaires en Europe.
 - Le Vice-Doyen de l'Académie et le Conseiller auprès de l'AIMS apportent leur soutien à l'Afrique du Sud pour accréditer des organismes de formation afin qu'ils délivrent des formations d'aides à la navigation « Niveau 1 » et « Niveau 2 » dès 2017.
 - Le Maroc a fait la proposition de conclure des accords tripartites avec l'Académie et des Etats Africains pour délivrer des formations. L'Institut de Formation Portuaire de Casablanca a été accrédité, un agrément a été signé entre l'AIMS et le Maroc (DPDPM), et une première session de formation de Niveau 1 de gestionnaire d'aides à la navigation (4 des 5 modules) est organisée à Casablanca en juillet 2017.
 - Quand ces dispositions seront opérationnelles, la région Afrique bénéficiera alors d'au moins deux (ou trois si l'Université d'Accra rejoint ce projet) organismes accrédités de formation proposant des formations de "Niveau 1" pour de potentiels gestionnaires d'aides à la navigation⁸. Ceci constituera une avancée majeure apportant des bénéfices considérables à tous les Etats côtiers de la région Afrique.
- Un représentant des Comores a suivi avec succès la première formation de gestionnaire de « Niveau 1 » organisée en 2014 par l'Académie dans les locaux du siège de l'AIMS.
- Conformément à l'Agrément signé par l'AIMS et l'autorité nationale compétente française (la Direction des Affaires Maritimes), une formation de trois semaines de gestionnaire d'aides à la navigation de "Niveau 1" a été organisée en France en septembre 2014, accueillant quatre participants de pays africains de langue française (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar). Tous les quatre ont passé avec succès les tests de compétence et ont reçu le certificat en témoignant.
- Conformément à la reconduction de l'Agrément signé par l'AIMS et l'autorité nationale compétente française (la Direction des Affaires Maritimes), une nouvelle formation de trois semaines de gestionnaire d'aides à la navigation de "Niveau 1" a été organisée en France en

⁷ Voir la liste des Etats cibles figurant à l'Annexe A de ce rapport

⁸ L'Espagne, travaillant de concert avec l'AIMS, facilite l'organisation de formations de gestionnaires d'aides à la navigation « Niveau 1 », en espagnol

septembre 2015, accueillant trois participants de pays africains de langue française (Benin, Côte d'Ivoire, Guinée). Tous les trois ont passé avec succès les tests de compétence et ont reçu un certificat. Comme la formation a été interrompue en 2015 pendant une semaine, l'Académie a organisé une semaine de visites (administrations, membres industriels français de l'AIMS) en France pour les stagiaires africains.

- Un certain nombre des plus importants Etats africains disposent de nombreux personnels VTS qualifiés mais il n'existe que quelques gestionnaires d'aides à la navigation en possession du certificat de niveau international portant le logo de l'AIMS (un de l'Afrique du Sud, du Benin, du Cameroun, des Comores, du Gabon, de la Guinée, de Madagascar, et deux de Côte d'Ivoire et du Kenya). La « Clause du Grand-Père » par laquelle les autorités compétentes des pays membres de l'AIMS pouvaient délivrer de tels certificats à leurs personnels expérimentés n'est plus applicable depuis fin 2014. Désormais, des gestionnaires potentiels d'aides à la navigation pour des autorités nationales ou des fournisseurs de services d'aides à la navigation qui désireraient acquérir la certification sont dans l'obligation de participer à l'une des sessions de formation de « Niveau 1 ». Comme l'Académie a délivré pour la dernière fois une formation de "Niveau 1" à la mi-2016, 8 places avaient alors été réservées pour des participants dont les pays ne figurant pas sur la liste des Etats cibles.
- Conformément à l'Agrément reconduit entre l'AIMS et l'autorité nationale compétente française (la Direction des Affaires Maritimes), une troisième formation de trois semaines de gestionnaire d'aides à la navigation de "Niveau 1" a été organisée en France du 26 septembre 2016 au 21 octobre 2016, accueillant cinq participants de pays africains de langue française (Djibouti, Gabon, Maroc, Sénégal et Togo), toujours sans avoir à acquitter de frais de scolarité. Comme en 2015 la formation a été interrompue pendant une semaine, et l'Académie a organisé une semaine de visites (administrations, membres industriels français de l'AIMS) en France pour les 5 stagiaires africains. Ils ont tous passé avec succès les tests de compétence et ont reçu un certificat.
- Bien qu'il n'y ait pas eu d'accréditation pour les formations de "Niveau 2", la France a offert à des techniciens de pays Africains parlant français de participer à 3 formations de « Niveau 2 », sans facturation de frais de scolarité, en novembre 2015. Sept d'entre eux ont participé à deux cours, et quatre au troisième.
- Le symposium de l'AIMS sur les VTS, organisé tous les 4 ans, s'est déroulé à Kuala-Lumpur, en Malaisie, du 8 au 12 août 2016. Cet événement majeur, qui rassemble les experts mondiaux en matière de VTS ainsi que les membres industriels de l'AIMS fournissant les matériels, a été une opportunité idéale pour tout Etat africain, y compris ceux membres de l'OMAO et de SAGNEP, de contribuer au développement des VTS, de mettre à jour leurs connaissances ou de se renseigner sur les nouvelles technologies pour mettre en place ou améliorer des infrastructures en matière de VTS.

Principales activités 2017-2020

Activités en matière d'éducation et de formation

“La fourniture réussie de services d'aides à la navigation dépend principalement de la disponibilité de personnel compétent and expérimenté pour mettre en place et maintenir de telles aides », et à cette fin, l'Académie agit pour :

- Encourager les autorités nationales compétentes à former leur personnels grâce à l'utilisation des modèles de cours de l'AIMS, délivrés par des organismes de formation accrédités ;

- Fournir des experts pour assurer les cours dans le cadre des formations délivrées par les organismes de formation accrédités ;
- Maintenir une liaison étroite avec les commissions techniques de l'AIMS de façon à faciliter un développement continu des modèles de cours ;
- Faire croître et développer de plus en plus le programme d'enseignement à distance de l'Académie et l'utiliser éduquer les gestionnaires d'aides à la navigation dans les pays développés ;
- Rassembler les membres de l'association des anciens étudiants de l'Académie en profitant de l'occasion fournie par des événements quand le réseautage et le partage de connaissances peuvent y trouver place ;
- Réunir des gestionnaires des organismes de formation accrédités et des intervenants en profitant de l'occasion fournie par des événements quand le partage de la coordination et des connaissances relatives à la formation délivrée par les organismes accrédités peuvent y trouver place ;
- Développer les méthodes à chaque fois que la qualité des formations délivrées par les organismes accrédités peut être garantie ;
- Délivrer des formations en modules spécialisés sur la gestion du risque, la « e-Navigation », etc., ...
- Faciliter la délivrance des formations de « Niveau 2 », selon les modèles de cours de l'AIMS, dans le monde entier.

Activités de renforcement des capacités

Le renforcement des capacités vise à développer et renforcer les ressources humaines et institutionnelles. Pour porter assistance aux Etats cibles, ainsi qu'autres Etats sur ce type de besoins, l'Académie agit pour :

- sensibiliser les décideurs des Etats cibles au plus haut niveau en ce qui concerne leurs obligations telles que définies dans les conventions internationales ;
- conduire des missions techniques d'évaluation des besoins, ou autres, pour les Etats cibles et tout autre Etat, lorsque cela est nécessaire ;
- conduire des actions de revue pour le bénéfice de ces Etats pour examiner les progrès liés à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les rapports de mission de l'Académie ;
- participer de manière proactive aux réunions et activités du comité de coopération technique des organisations maritimes internationales et du groupe conjoint de renforcement des capacités ;
- coopérer avec les organisations régionales impliquées dans les activités de renforcement des capacités ;
- développer des stratégies régionales pour faire progresser les travaux de l'Académie dans chacune des régions continentales cibles, en commençant par la région Afrique ;
- accorder des aides individuelles pour permettre de participer aux formations, aux réunions des commissions techniques, et aux événements appropriés ;

Activités de recherche et de développement

Dans le but de faire reculer les frontières de la connaissance et de promouvoir la recherche et le développement dans le champ de compétence de l'AIMS, l'Académie agit pour :

- continuer de travailler avec les universités maritimes du monde entier dans l'objectif d'encourager la recherche et le développement sur des sujets spécifiques présentant un intérêt pour les membres de l'AIMS ;
- maintenir et publier une liste de sujets du ressort de l'AIMS pour lesquels la recherche et le développement pourraient être nécessaires.

Viabilité du financement

Il est particulièrement important de garantir la viabilité du financement des activités de l'Académie, et à cette fin, l'Académie agit pour :

- fournir des informations sur ses réalisations à ses donateurs actuels de façon à garantir la continuité de leur support ;
- établir des relations avec de potentiels nouveaux sponsors et rechercher des aides financières de la part de membres de l'AIMS.

Conclusion

L'AIMS se rapproche de son principal objectif de devenir une organisation internationale intergouvernementale. Elle a des objectifs précis à atteindre avant la 21^{ème} conférence prévue en 2026. Cela inclut de rendre les 20 Etats cibles⁹ de la région Afrique conscient de leurs obligations internationales au titre des règles 12 et 13 du chapitre V de la Convention SOLAS, de conduire des missions techniques d'évaluation des besoins pour ces Etats et de faciliter la mise en place d'e centres régionaux de formation pour à la fois les aides à la navigation et les VTS dans la région Afrique.

Les actions de renforcement des capacités et de formation de l'AIMS sont délivrées par l'Académie Mondiale de l'AIMS, l'un des trois piliers internes de l'AIMS, mais principalement financé indépendamment. Les missions (Analyse technique et Revue) sont réalisées gratuitement pour les Etats cibles. Ceci n'aurait pas été possible sans le superbe et généreux soutien des principaux sponsors et contributions en nature de la part des Etats membres et d'organisations internationales comme l'OMI.

Une liaison étroite avec l'OMI et l'OHI sous la bannière des Nations Unies « Unis dans l'Action » et avec des organisations régionales comme l'OMAO et SAGNEP sont des atouts pour faciliter la délivrance du renforcement des capacités et de formations.

L'Académie Mondiale de l'AIMS a atteint l'âge de la maturité en 2015 et s'engage à présent dans un ambitieux programme pour améliorer la sécurité de la navigation dans la région Afrique. Le support des membres des organisations régionales déjà en place, l'OMAO et SAGNEP, et des pays de la région Afrique membres de l'AIMS dans l'atteinte de ces objectifs est considéré comme la clef du succès.

⁹La liste des Etats cibles en Afrique figure en Annexe A à ce rapport

Annexe A : Liste des Etats cibles de la région Afrique

Région 1 Afrique	Etats cibles – Nombre total : 20	Réunion à haut niveau	Etape 1 – Séminaire de prise de conscience	Etape 2 – Mission d'analyse des besoins	Nombre de gestionnaires d'aides à la navigation détenant un certificat de l'AIMS	Facilitation en matière de formation
Région 1A Afrique Anglophone (AA)	Angola					
	Cap Vert		2014, 2016	2016		
	Erythrée					
	Gambie		2014,2015			
	Ghana		2014			
	Libéria		2014	2016	1	
	Libye					
	Namibie			2016		
	Sao Tome & Principe		2016			
	Seychelles		2012			
	Somalie					
	Soudan		2012	2017		
Région 1B Afrique (AF)	Congo (République Démocratique du)		2013, 2016			
	Congo (République du)		2012, 2013, 2015			
	Guinée Equatoriale		2014, 2016, 2016		1	
	Guinée Bissau		2013, 2015,2016			
	Madagascar		2012		1	
	Mauritanie		2013			
	Maroc		2013, 2015, 2016		1	
	Togo		2013, 2015		1	
Autres Etats	Afrique du Sud		2012		1	2016
	Bénin		2013, 2015	2016	1	
	Cameroun		2015	2013	1	
	Comores			2014	1	
	Côte d'Ivoire	2015	2013,2015	2015	2	2016
	Djibouti				1	
	Gabon		2013		1, 1	
	Guinée		2013, 2015		1	
	Kenya		2012			
	Maurice		2012	2013	1	

	Mozambique		2012, 2016			
	Nigeria		2014			
	Sénégal		2013, 2015, 2016		1	
	Sierra Leone		2014			
	Tanzanie		2012			

Annexe B : Liste des Organismes de formation accrédités dans la Région Afrique

Formation sur les VTS (Recommandation AISM V-103) : Extrait du registre des organismes de formation accrédités

Les organismes de formation suivants ont chacun été accrédités par leur autorité nationale compétente respective afin qu'ils puissent délivrer les formations en matière de services de trafic maritime basées sur les procédures définies par l'AISM dans la recommandation V-103. Des indications sur les processus d'accréditation et d'approbation sont disponibles dans le Guide 1014 de l'AISM. Des modifications peuvent être notifiées par la responsable des programmes de l'Académie : academy@iala-aism.org.

Zone / Région	Organismes de formation	Autorité délivrant l'accréditation	Formations proposées	Date de l'accréditation	Commentaires (possibilité d'accueillir des stagiaires d'autres pays)
Algérie	Ecole Supérieure Navale de Tamentfoust- Direction de la Marine Marchande et des Ports (Mr Benyelles Lotfi Abderrahim, Directeur) - 1 rue Ibn Badis El Mouiz (ex. Poirson) El Biar-Alger Tel: (213) 021 92 98 81 Fax: (213) 021 92 30 46 Email: Benyelles@ministeretransports.gov.dz		V-103/1 pour la formation des opérateurs de VTS V-103/2 pour la formation des superviseurs de VTS	28 septembre 2014 28 septembre 2014	
France	Ecole Nationale de la Sécurité de la Mer - 38, rue Gabriel Péri BP 88705 – 44187 NANTES Cedex 4	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	V-103/1 pour la formation des opérateurs de VTS V-103/2 pour la formation des superviseurs de VTS	7 juin 2013, valide jusqu'au 6 juin 2018 7 juin 2013, valide jusqu'au 6 juin 2018	
	Ecole Nationale Supérieure Maritime - 39 avenue du Corail CS 50040 – 13285 MARSEILLE Cedex 8	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	V-103/1 pour la formation des opérateurs de VTS V-103/2 pour la formation des superviseurs de VTS	4 novembre 2014, valide jusqu'au 4 novembre 2016 4 novembre 2014, valide jusqu'au 4 novembre 2016	
Afrique du Sud	School of Ports Transnet National Ports Authority Suite C109, 20 Langeberg Road, Durban, 4001 PO Box 1027, Durban, 4000	SAMSA	V-103/1 pour la formation des opérateurs de VTS	1 ^{er} décembre 2009, expire le 30 novembre 2012	TNPA pour statuer sur cette question

	Gengan Pillay Senior Marine Facilitator: Pilots +27 31 361 6298 +27 31 361 6366 Cell+27 0837848466 e- mail: Gengan.pillay@transnet.net				
--	---	--	--	--	--

Formation sur les aides à la navigation (Recommandation AISM E-141) : Extrait du registre des organismes de formation accrédités

Les organismes de formation suivants ont chacun été accrédités par leur autorité nationale compétente respective afin qu'ils puissent délivrer les formations en matière d'aides à la navigation basées sur les procédures définies par l'AISM dans la recommandation E-141. Des indications sur les processus d'accréditation et d'approbation sont disponibles dans le Guide 1100 de l'AISM. Des modifications peuvent être notifiées par la responsable des programmes de l'Académie : academy@iala-aism.org.

L'Académie Mondiale de l'AISM travaille avec de nombreux Etats membres de l'AISM pour faciliter la délivrance de formations en matière d'aides à la navigation. Pour obtenir plus d'information ou des conseils, merci de bien vouloir contacter l'Académie à l'adresse courriel figurant ci-dessus.

Zone / Région	Organismes de formation	Autorité en charge de l'accréditation	Formations proposées	Date de l'accréditation	Commentaires (possibilité d'accueillir des stagiaires d'autres pays)
International	Académie Mondiale de l'AISM, 10 rue des Gaudines 78100 Saint Germain en Laye France www.iala-aism.org	Conseil de l'AISM	E-141/1 AtoN Manager Course IALA WWA.L1.3 IALA Risk Management Toolbox IALA WWA.L1.4 Introduction to GNSS and eNavigation	Décembre 2012, validité jusqu'à nouvel avis Mai 2013, validité jusqu'à nouvel avis Décembre 2013, validité jusqu'à nouvel avis	Formations délivrées par l'Académie ou par un autre organisme accrédité, avec le support de l'Académie. Toutes les nationalités sont acceptées sous réserve d'un bon niveau en anglais. Sessions annuelles délivrées en anglais.
France	Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH), 25 rue du Douet-Garnier BP 23606 – 44036 NANTES Cedex 01	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Direction des affaires maritimes Grande Arche - Paroi sud 92055 – La Défense cedex	E-141/1 AtoN Manager Course	16 juillet 2014 Validité jusqu'au 15 juillet 2019, susceptible de vérifications périodiques	Formation ouverte à des stagiaires parlant français, sur la base d'une étude au cas par cas
Maroc	Institut de Formation Portuaire de Casablanca, rue de Toulon, Quartier Belvédère, Casablanca, Maroc. Tél. : 00212 6 60 11 77 25, 00212 6 60 11 77 25 Télécopie : 00212 5 22 31 50 26	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique	E-141/1 AtoN Manager Course	12 mai 2017, validité jusqu'au 12 mai 2018	Formation ouverte à des stagiaires parlant français, sur la base d'une étude au cas par cas
Portugal	Núcleo de Formação de Faroleiros Escola de Autoridade Marítima ETNA – Edifício do DPE Alfeite 2810-001 Almada Portugal	Direção De Faróis Avenida Marginal 2770-210 Paço de Arcos Portugal	IALA WWA.L2.0 AtoN Level 2 Technician training course	16 décembre 2014 Validité jusqu'au 31 décembre 2017	

Spain	Spain Area de Ayudas a la Navegación Marítima Puertos del Estado Avda. Del Partenón, 10 Campo de las Naciones 28042 Madrid Spain	MEDITERRÁNEO SEÑALES MARÍTIMAS GMV	E-141/1 AtoN Manager Course IALA WWA.L2.0 Selected AtoN technician courses IALA WWA.L2.0 Selected AtoN technician courses 6	Octobre 2014, validité jusqu'à nouvel avis 31 juillet 2015, validité jusqu'à nouvel avis 16 mars 2015, validité jusqu'à nouvel avis	
-------	--	--	--	---	--

Annexe C : Définitions

Education et Formation

L'éducation est le processus par lequel une personne acquiert des connaissances, compétences, valeurs, opinions, habitudes et aptitudes afin de pouvoir exercer son jugement dans un domaine.

La formation est le processus par lequel une personne acquiert des compétences afin d'accomplir une tâche spécifique ou un ensemble de tâches ou de fonctions spécifiques.

La compétence est la démonstration de la disponibilité qu'à la personne pour mettre en œuvre ses connaissances et son savoir-faire.

Recherche et Développement

La recherche est le processus d'étude systématique tendant à disposer d'une connaissance plus entière et plus complète d'un concept ou d'un phénomène.

Le développement est la mise en œuvre d'activités innovantes conduisant à des services, produits, processus ou procédures nouveaux ou améliorés.

La recherche fondamentale est le processus d'étude systématique tendant à disposer d'une connaissance et d'une compréhension plus entière et plus complète des aspects fondamentaux d'un concept ou d'un phénomène, sans viser à mettre en œuvre quelque application pratique que ce soit.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est le processus de développement et de renforcement des ressources et des capacités humaines et institutionnelles.

Dans le contexte qui est celui de l'Académie, le renforcement des capacités est un processus continu à long terme, impliquant toutes les parties intéressées, englobant les activités telles que le travail de sensibilisation, l'éducation et la formation des individus, le développement de structures, processus et procédures de gestion, l'évolution du cadre juridique et institutionnel, ainsi que des actions de suivi, afin d'améliorer la capacité des Etats côtiers à remplir leurs obligations internationales maritimes.

Accréditation and Approbation

L'accréditation est le processus par lequel l'autorité compétente ou une autorité désignée et approuvée par l'autorité compétente, reconnaît la démonstration de capacité d'un organisme de formation à satisfaire à des critères prédéterminés selon les standards établis. Une fois que l'accréditation a été accordée, l'organisme de formation est désigné comme un organisme de formation accrédité.

L'approbation résulte de la réussite de la mise en œuvre du processus d'assurance qualité grâce auquel un programme de formation est évalué pour garantir que les standards de l'AISM sont appliqués. Le processus d'accréditation concerne l'organisme de formation et l'approbation est nécessaire pour chaque formation mise en œuvre par l'organisme de formation.